

## MODALITÉS INSCRIPTION 2022-2023

### Étudiant.e.s déjà inscrit en 2021-2022 à Nantes Université ( inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> septembre)

- Les étudiant.e.s ayant validés leur M2 pourront s'inscrire à l'issue des délibérations et résultats de Master directement sur leur intranet. Merci d'adresser un mail sur [iej.droit@univ-nantes.fr](mailto:iej.droit@univ-nantes.fr) afin que je vous autorise au préalable à vous inscrire
- Les étudiant.e.s ayant validés leur M1 doivent remettre au bureau de l'IEJ ou par mail à [iej.droit@univ-nantes.fr](mailto:iej.droit@univ-nantes.fr) la fiche de ré-inscription, l'attestation de la CVEC, la copie de leur pièce d'identité ainsi que l'attestation de réussite du M1.
- Les étudiant.e.s inscrits en 2022-2023 en M1 ou M2 doivent m'envoyer seulement la fiche d'inscription supplémentaire complétée. Les frais d'inscription pour une inscription supplémentaire à l'IEJ sont de 159 euros, gratuit pour les boursier.e.s.
- Les étudiant.e.s passant le CRFPA seront autorisé.e.s à se réinscrire jusqu'au 30 novembre pour les non-admissibles et jusqu'au 10 décembre pour les non-admis.e.s.
- Il est possible de venir s'inscrire directement au bureau de l'IEJ aux horaires d'ouverture.

### Étudiant.e.s extérieur.e.s (inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> octobre)

Vous devez me remettre le dossier d'inscription complet, soit par courrier postal accompagné du règlement (possibilité d'envoyer les pièces par mail) (chèque de 300 euros à l'ordre de l'Agent comptable de Nantes Université), ou en venant directement au bureau 109 du mardi au jeudi et selon les horaires d'ouverture. Dossier d'inscription et pièces à fournir dans la fenêtre de téléchargement.

**Les inscriptions seront closes le mercredi 30 novembre (sauf exception pour les admissibles au CRFPA)**

**L'inscription à l'examen du CRFPA est à faire directement en ligne, avant le 31 décembre 2022**